



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vendredi 21 septembre 2018

LA CHARTE "MIEUX VIVRE CHEZ SOI" : UN NOUVEL OUTIL POUR LE MAINTIEN À DOMICILE

Le Conseil départemental de Loir-et-Cher, avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat 41, crée la charte "Mieux vivre chez soi" à destination des professionnels du bâtiment pour améliorer l'habitat et participer, notamment, au maintien à domicile des personnes âgées et/ou en situation de handicap. Cette charte, unique en France, permet de référencer des artisans en mesure de répondre à des demandes d'amélioration d'habitat, tant pour des locataires que des propriétaires.

Le maintien à domicile au cœur du dispositif

95 % des Français souhaitent rester à la maison le plus longtemps possible. Afin de répondre à ce désir légitime, il convient d'anticiper la perte d'autonomie, que celle-ci soit temporaire ou définitive, en adaptant les logements. Par cette charte nouvelle, les artisans qui le souhaitent seront définis comme "chartés" et favorisés pour réaliser des travaux d'accessibilité. **Monique GIBOTTEAU, Première Vice-présidente du Conseil départemental en charge des Solidarités se félicite de ce nouvel outil pour favoriser le maintien à domicile : "Ce projet est né de notre souhait de simplifier le parcours de l'usager dans l'adaptation de son logement. Nous sommes tous concernés ! Je me réjouis du travail colossal réalisé par l'ensemble des partenaires afin de définir un cadre de confiance pour l'usager et de mettre en valeur l'artisanat local."**

Un nouveau marché pour les artisans

L'adaptation du logement est un marché nouveau et en croissance pour les artisans. Il convient de les sensibiliser et de les former aux techniques spécifiques de l'adaptation du logement. Des formations sont déjà régulièrement organisées dans le cadre des labels propres aux deux organisations professionnelles : **"Les pros de l'accessibilité" pour la Fédération Française du Bâtiment et "Handibat" pour la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment.** La Maison Bleue 41, ouverte en 2013, véritable laboratoire d'idées et lieu d'exposition grandeur nature du maintien à domicile, accueille la plupart de ces formations.

Une charte opérationnelle dès aujourd'hui

Les premiers artisans volontaires ont signé leur acte d'engagement. Une liste d'artisans chartés sera diffusée au public par l'ADIL 41, qui est la **porte d'entrée incontournable d'information, d'orientation et d'accompagnement sur le logement.** Un des objectifs, à terme, consiste à construire un maillage départemental d'entreprises chartées ainsi qu'un réseau partenarial co-animé par le Conseil départemental de Loir-et-Cher et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat 41.

Une charte qui a vocation à s'ouvrir

La charte "Mieux vivre chez soi" est portée par le Conseil départemental de Loir-et-Cher, appuyée par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat 41, en partenariat avec la Fédération Française du Bâtiment 41, la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment 41, l'Agence Départementale d'Information sur le Logement 41 et le Centre National d'Innovation Santé, Autonomie et Métiers.

SOLIHA et la CARSAT sont déjà parties prenantes du projet et devraient être les prochains signataires de la charte. Celle-ci s'élargira ensuite aux bailleurs sociaux et aux services d'aides et d'accompagnement à domicile qui sont autant d'acteurs du maintien à domicile.

On peut aussi espérer qu'une filière spécifique voit le jour pour les jeunes apprentis désireux de s'orienter vers cette voie.

CONTACT PRESSE

Direction de la Communication - Conseil départemental de Loir-et-Cher - 02 54 58 41 12